



VILLE DE SAINT-ETIENNE-LES REMIREMONT

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2016 COMPTE-RENDU

L'an deux mille seize le neuf décembre, à 20 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le deux décembre deux mille seize, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence Monsieur Michel DEMANGE, Maire.

Étaient présents : Michel DEMANGE, Yves LE ROUX, Danièle FAIVRE, Philippe GERMAIN, Christiane THIRIAT, Nathalie MILLOTTE, Augusta CALVINHO, Gilles SENGLER, Françoise HERTELER, Henriette GRIFFAULT, Mauricette BAROTTE, Philippe DESMOUGINS, Catherine LAURENT, Bernard GUYON, Valérie BELLAMY, Patrick BOULANGER, Eric PETIN, Frédéric THIOLIERE, Jean-Charles TISSERAND, Christian NICHINI, Josette CLAUDEL, Michel REMY, Françoise ABEL

Représenté(e)s : Laurence GILLET à Nathalie MILLOTTE, Sandrine RENAUX à Valérie BELLAMY

Excusé(e)s : Didier VALENTIN, Déolinda FERREIRA, Laurence GILLET, Sandrine RENAUX

Conformément à l'article L 2121.15, Monsieur Jean-Charles TISSERAND a été nommé secrétaire de séance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 30 09 2016 et l'ordre du jour de la présente réunion ainsi qu'un nouveau point ajouté relatif à l'état d'assiette 2017 et la destination des coupes.

M. Christian NICHINI a souhaité réagir sur un article paru dans la presse locale qui faisait référence à une décision de la Commission des Finances du 21 novembre 2016.

M. NICHINI souhaitait savoir si les travaux d'une Commission Municipale pouvaient être diffusés avant le Conseil Municipal. Une réponse lui sera apportée.

2016- 078 - FINANCES LOCALES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** la Décision Modificative n° 3 au Budget PRINCIPAL.

2016-079 - FINANCES LOCALES – BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** la Décision Modificative n° 3 au Budget EAU.

2016-080 - FINANCES LOCALES – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, **ADOpte** la Décision Modificative n° 1 au Budget de l'ASSAINISSEMENT.

2016-081 - FINANCES LOCALES - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES - DUREES

Conformément à l'article 1^{er} du décret n° 96-523 du 13 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont tenus d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants et les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à ce seuil.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante sur proposition du Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

APPROUVE les durées proposées.

2016-082 - FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'EAU - TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

VALIDE les nouveaux tarifs de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-083 - FINANCES LOCALES - BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT - TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

VALIDE les nouveaux tarifs de l'assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-084 - FINANCES LOCALES - TARIFS SALLES DE REUNION - ANCIENNE ECOLE DU CENTRE - ANCIENNE ECOLE DU FOSSARD - ANCIEN PRESBYTERE

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 21 novembre 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE forfaitairement des tarifs aux salles de réunion, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-085 - FINANCES LOCALES - ETAT D'ASSIETTE 2017 - DESTINATION DES COUPES

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir l'état d'assiette 2017,

DEFINIT la destination des coupes 2017.

2016-086 - FINANCES LOCALES - VENTE DE BOIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE M. le Maire à encaisser le produit d'une vente de bois en forêt communale pour un montant total de **2 865,70 €**.

2016-087 – FINANCES LOCALES – SUBVENTION RENOVATION FAÇADES

Par délibération du 4 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé le « REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE A LA RENOVATION DE FACADE » (modifié par délibération 2012-070 du 8 juin 2012 et par délibération 2014-058 du 19 septembre 2014).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

FAIT DROIT à une demande qui répond aux critères d'attribution retenus pour un montant de 564,00 €.

2016-088 - FINANCES LOCALES – SUBVENTION – PARTENARIAT ECOLE DU FOSSARD - CIRQUE SOLIDAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

VOTE POUR l'attribution d'une subvention d'un montant de 500,00 € à Messieurs GUILLAUME et TABARY par le biais de l'association Performing Life in Bolivia.

2016-089 - DOMAINE ET PATRIMOINE – ENSEMBLE DE DEUX GARAGES - ACCESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

CONSTATE l'accession par l'effet de la loi des garages par la commune,

FIXE l'indemnité d'accession prévue initialement, à savoir la somme de 1 000,00 € en y ajoutant le montant de la dernière taxe foncière soit au total la somme de **1 100,00 €**.

RETIRE la délibération n° 2016-051 du 10 juin 2016.

2016-090 – RESSOURCES HUMAINES – RENOUELEMENT DU CONTRAT-GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE EMPLOYEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

ACCEPTE la proposition du Centre de Gestion des Vosges,

AUTORISE M. le Maire à :

- **OPTER** pour la couverture des agents CNRACL et IRCANTEC,
- **CHOISIR** les franchises et options (prise en charge totale ou partielle des charges patronales, primes et indemnités, Supplément Familial de Traitement),
- **SIGNER** tout document contractuel résultant de la proposition du Centre de Gestion : proposition d'assurance, certificats d'assurance (contrats) et convention de gestion intégrant une cotisation additionnelle.

MANDATE le Centre de Gestion pour :

- le lancement d'un nouveau marché en cas de modification des conditions contractuelles (augmentation conséquente des taux de cotisation à l'initiative de l'assureur),
- la récupération, auprès de l'assureur ou de son courtier, de l'ensemble des données statistiques inhérentes aux périodes écoulées (cette modalité permettant de relancer très rapidement une nouvelle consultation sans solliciter les services de la collectivité)

2016-091 – RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

AUTORISE de porter de 20h00 à 17h00 le temps hebdomadaire moyen d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2017,

PRECISE que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

2016-092 - ENSEIGNEMENT – COMITE CONSULTATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – CONSEILS D'ECOLIS – RENOUELEMENT DES MEMBRES

Suite à l'élection des représentants des parents d'élèves d'octobre dernier, voici les élus volontaires :

- Ecole du Fossard : M. CASSIS Jean
- Ecole de la « Tortue Bleue » : Mme CHAPUT Gaëlle
- Ecole de Seux : M. VIGNERON Thibaut

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

PREND ACTE de ces désignations.

2016-093 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2017

La liste des dimanches doit être arrêtée par le Maire avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Il a été pris l'attache des commerçants des zones commerciales et des concessionnaires automobiles permettant de proposer de délibérer sur les dimanches suivants en 2017 en distinguant les concessionnaires automobiles qui sont tributaires des actions commerciales de leur groupe et les autres commerces :

Pour les commerces automobiles :

Dimanche 15 janvier 2017
Dimanche 19 mars 2017
Dimanche 18 juin 2017
Dimanche 17 septembre 2017
Dimanche 15 octobre 2017

Pour les autres commerces concernés par la loi :

Dimanche 08 janvier 2017
Dimanche 19 mars 2017
Dimanche 02 juillet 2017
Dimanche 03 septembre 2017
Dimanche 15 octobre 2017
Dimanche 29 octobre 2017
Dimanche 26 novembre 2017
Dimanche 03 décembre 2017
Dimanche 10 décembre 2017
Dimanche 17 décembre 2017
Dimanche 24 décembre 2017
Dimanche 31 décembre 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur la proposition d'ouverture des commerces les dimanches telle que listés ci-dessus.

PRECISE que les restrictions préfectorales demeurent applicables et notamment l'interdiction d'ouvrir plus de 2 dimanches consécutifs.

2016-094 – INTERCOMMUNALITE – SDANC – NOUVELLES ADHESIONS

Par délibération n° 07/16 du 07 novembre 2016, les membres du Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif (SDANC) ont accepté l'adhésion de la commune de **Urville** et celle de la **Communauté de Communes de la Région de Rambervillers**.

Eu égard à l'article L 5211-18 du C. G. C. T.,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

SE PRONONCE POUR ces nouvelles adhésions.

2016-095 – INTERCOMMUNALITE – SDANC – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - 2015

Eu égard à l'article L 5211-39 du C.G.C.T., Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges (SDANC) a adressé au Conseil Municipal de chaque commune membre le rapport annuel sur le prix et la qualité du service pour l'année 2015.

Ce rapport peut être consulté en Mairie, à l'Administration Générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ce rapport.

2016-096 – INTERCOMMUNALITE – SICOVAD – RAPPORT ANNUEL 2015

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets (SICOVAD) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés du SICOVAD pour l'année 2015 peut être consulté en Mairie – Administration Générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de ce rapport.

2016-097 – INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES

La commune de St Etienne lès Remiremont dispose actuellement de 5 conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV).

Dans le cadre de la fusion de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV) avec celle des Vosges Méridionales et l'adjonction de la commune de St Amé, le nombre de Conseillers Communautaires pour la commune de St Etienne lès Remiremont sera porté à 4.

Une liste composée de 4 des 5 conseillers communautaires sortants est présentée en vue de l'élection des nouveaux conseillers communautaires.

Les candidats de cette liste unique sont :

- **Michel DEMANGE**
- **Danièle FAIVRE**
- **Yves LE ROUX**
- **Christian THIRIAT**

M. le Maire propose d'élire les représentants communautaires à main levée.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Sont élus Conseillers Communautaires, à la majorité absolue :

M. Michel DEMANGE, Mme Danièle FAIVRE, M. Yves LE ROUX et Mme Christiane THIRIAT.

2016-098 – COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L 1222-22 du CGCT et la délibération 2014-013 du 04 avril 2014, Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu de sa délégation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PREND ACTE de ces décisions.

Le Maire,



Michel DEMANGE